

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION MUNICIPALE N° 2024-11-227****Signature d'un contrat de maintenance et  
assistance du logiciel de gestion de stock X-GIL.**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.212223 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération 2023-09-074 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 relative aux délégations consenties à Monsieur le Maire par le conseil municipal et parvenues en préfecture de Vaucluse le 29 septembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un contrat de maintenance et d'assistance avec la société X-GIL FULL SYSTEM représentée par M. Pierre FOURSANS BOURDETTE, pour assurer le bon fonctionnement du logiciel de gestion de stock de la cuisine centrale et afin d'obtenir une aide technique.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'autoriser le Maire à signer un contrat avec la société X-GIL FULL SYSTEM dans le cadre d'une maintenance et d'une assistance du logiciel de gestion de stock de la cuisine centrale.

**Article 2 :** L'engagement des deux parties prendra effet à compter du 01/01/2025 pour une durée de 1 an qui se renouvellera par tacite reconduction.

**Article 3 :** La prestation est consentie pour un montant de 1320.00€ TTC.

HOTEL DE VILLE

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 5 : La présente décision sera annexée au registre des décisions et fera l'objet d'une information lors du Conseil municipal.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 05 novembre 2024

Le Maire

  
Grégoire SOUQUE

